

G.B. AUDIT CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 483 300 €

Siège social : 20, Rue de la Cabeyre B.P. 41 33240 ST ANDRE DE CUBZAC

452 778 467 RCS LIBOURNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 442 236,62 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	442 236,62 euros
<u>Un prélèvement sur les réserves :</u>	<u>37 763,38 euros</u>
sur le compte « autres réserves »	
<i>Le compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 1 622 455,69 euros</i>	
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	480 000,00 euros
A titre de dividendes	480 000,00 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 787,71 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 478 212,29 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros

(contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- ✓ soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- ✓ soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2022 : 300 000 euros
 - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 117,32 euros
 - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 298 882,68 euros
- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2023 : 300 000 euros
 - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 117,32 euros
 - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 298 882,68 euros
- ❖ Exercice clos le 31 décembre 2024 : 480 000 euros
 - ⇒ dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 787,71 euros
 - ⇒ dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 478 212,29 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,

Le Président,



G.B. AUDIT CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 483 300 €

Siège social : 20, Rue de la Cabeyre B.P. 41 33240 ST ANDRE DE CUBZAC
452 778 467 RCS LIBOURNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

ANNEXE

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE ET VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

*Comptes annuels certifiés sincères et véritables
approuvés par l'A.G.O.A. en date du 29 juin 2026,*

Le Président,



BILAN ACTIF

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				36,32		38,29
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,						
Fonds commercial	1 500 000,00		1 500 000,00		1 500 000,00	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,91		2,69
Terrains						
Constructions	32 030,46	32 030,46				
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	171 500,90	92 514,80	78 986,10		103 636,99	
Immob. corp. en cours, av. acptes					1 863,60	
Immobilisations financières				4,44		4,82
Participations	76 710,87		76 710,87		81 610,87	
Créances rattachées à des particip.	56 331,03		56 331,03		54 757,75	
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	50 022,00		50 022,00		50 022,00	
Prêts						
Autres immobilisations financières	243,00		243,00		2 530,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	1 886 838,26	124 545,26	1 762 293,00	42,67	1 794 421,21	45,80
Stocks et en-cours				4,90		4,65
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production	202 261,00		202 261,00		182 034,00	
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances				24,84		19,72
Clients	874 207,00		874 207,00		625 951,43	
Clients douteux, litigieux	222 027,10	172 986,47	49 040,63		35 246,03	
Clients Factures à établir	32 041,07		32 041,07		41 483,78	
Autres créances	70 779,55		70 779,55		69 941,64	
Charges constatées d'avance	21 331,50		21 331,50		15 190,27	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				13,32		14,04
Actions propres						
Autres titres	550 000,00		550 000,00		550 000,00	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	568 172,21		568 172,21	13,76	603 263,35	15,40
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	2 540 819,43	172 986,47	2 367 832,96	57,33	2 123 110,50	54,20
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	4 427 657,69	297 531,73	4 130 125,96	100	3 917 531,71	100

(2) Dont à moins d'un an

1 220 386,22

BILAN PASSIF

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 483 300,00)	483 300,00	11,70	483 300,00	12,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport	344 842,57	8,35	344 842,57	8,80
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		41,57		44,85
Réserve légale	56 700,00		56 700,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 660 219,07		1 700 236,00	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	442 236,62	10,71	439 983,07	11,23
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	2 987 298,26	72,33	3 025 061,64	77,22
Provisions pour risques	20 000,00	0,48	20 000,00	0,51
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)	20 000,00	0,48	20 000,00	0,51
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 431,52	0,47	22 445,73	0,57
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	250 064,01	6,05	138 752,68	3,54
Fournisseurs, factures non parvenues	48 501,09	1,17	46 822,65	1,20
Groupe et associés	234 783,32	5,68	64 157,00	1,64
Dettes fiscales et sociales	511 418,66	12,38	497 169,42	12,69
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	58 629,10	1,42	103 122,59	2,63
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	1 122 827,70	27,19	872 470,07	22,27
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	4 130 125,96	100	3 917 531,71	100

(1) Dont à moins d'un an

1 103 396,18



COMPTE DE RÉSULTAT

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	4 019 309,26	3 894 983,87	124 325,39	3,19
Montant net du chiffre d'affaires	4 019 309,26	3 894 983,87	124 325,39	3,19
Production stockée	20 227,00	2 324,00	17 903,00	770,35
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 445,69	38 426,51	-25 980,82	-67,61
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	1 010,08	176,49	833,59	472,32
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 052 992,03	3 935 910,87	117 081,16	2,97
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	1 540 731,47	1 248 092,45	292 639,02	23,45
Impôts, taxes et versements assimilés	31 093,39	33 313,34	-2 219,95	-6,66
Salaires	1 268 618,82	1 472 292,12	-203 673,30	-13,83
Cotisations sociales	442 349,11	497 368,78	-55 019,67	-11,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	30 862,89	28 839,66	2 023,23	7,02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	68 472,59	37 955,09	30 517,50	80,40
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	4 463,98	7 171,54	-2 707,56	-37,75
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 386 592,25	3 325 032,98	61 559,27	1,85
(1) y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
	290,98	1 163,92		
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	666 399,78	610 877,89	55 521,89	9,09
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	21 493,50	18 916,98	2 576,52	13,62
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	21 493,50	18 916,98	2 576,52	13,62



COMPTE DE RÉSULTAT

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	5 902,36	1 477,00	4 425,36	299,62
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	5 902,36	1 477,00	4 425,36	299,62
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	15 591,14	17 439,98	-1 848,84	-10,60
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	681 990,92	628 317,87	53 673,05	8,54
Produits exceptionnels (VII)	1 288,23	58 030,00	-56 741,77	-97,78
Charges exceptionnelles (VIII)	2,53	700,00	-697,47	-99,64
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 285,70	57 330,00	-56 044,30	-97,76
Participation des salariés aux résultats (IX)	94 916,00	100 337,00	-5 421,00	-5,40
Impôts sur les bénéfices (X)	146 124,00	145 327,80	796,20	0,55
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	4 075 773,76	4 012 857,85	62 915,91	1,57
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 633 537,14	3 572 874,78	60 662,36	1,70
BÉNÉFICE OU PERTE	442 236,62	439 983,07	2 253,55	0,51



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 130 125,96 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 442 236,62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est

IN EXTENSIO
Cabinet Husson

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

Entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Agencemts et aménagemts divers		8 à 10
Matériels de bureau et info.		3 à 5
Mobilier		5 à 10

L'entreprise a utilisé la faculté ouverte aux PME dont deux des trois seuils sont respectés :

- effectif inférieur à 50,
- total bilan inférieur à 3 650 000 euros,
- total chiffre d'affaires inférieur à 7 300 000 euros,

de continuer à amortir ses immobilisations non décomposables selon la durée initiale (Avis n°200 SD du 01/06/2005 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité ; Instruction fiscale du 30/12/2005)

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



IMMOBS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial inscrit à l'actif du bilan est composé de :

- acquisition de clientèle appartenant à M. BORDIER

Ce fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement.
Conformément aux articles 214-2 et 214-15 du PCG et au règlement ANC 2015-06, un test de dépréciation a été conduit. Dans l'hypothèse où la valeur actuelle du fonds commercial deviendrait inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation serait comptabilisée.

	Acheté	Réévalué	Reçu en apport	Valeur nette
Fonds commercial	1 500 000,00			1 500 000,00
TOTAL	1 500 000,00			1 500 000,00



ETAT DES IMMOBILISATIONS

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 500 000,00		
TOTAL	1 500 000,00		
Immobilisations corporelles			
Constructions inst. générales, agencets, aménagements construct.	32 030,46		
Installations générales, agencements et aménagements divers	106 346,08		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	58 942,82		6 212,00
Immobilisations corporelles en cours	1 863,60		
TOTAL	199 182,96		6 212,00
Immobilisations financières			
Autres participations	136 368,62		
Autres titres immobilisés	50 022,00		
Prêts et autres immobilisations financières	2 530,00		13,00
TOTAL	188 920,62		13,00
TOTAL GENERAL	1 888 103,58		6 225,00



ETAT DES IMMOBILISATIONS

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 500 000,00	
TOTAL			1 500 000,00	
Immobilisations corporelles				
Constructions inst. générales, agencements			32 030,46	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			106 346,08	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			65 154,82	
Immobilisations corporelles en cours	1 863,60			
TOTAL	1 863,60		203 531,36	
Immobilisations financières				
Autres participations	3 326,72		133 041,90	
Autres titres immobilisés			50 022,00	
Prêts et autres immobilisations financières	2 300,00		243,00	
TOTAL	5 626,72		183 306,90	
TOTAL GENERAL	7 490,32		1 886 838,26	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Const. inst. gén., agencts			32 030,46			32 030,46
Inst. générales, agencts divers			29 837,26	20 178,15		50 015,41
Matériel de bureau, informatique			31 814,65	10 684,74		42 499,39
TOTAL			93 682,37	30 862,89		124 545,26
TOTAL GENERAL			93 682,37	30 862,89		124 545,26



FILIALES ET PARTICIPATIONS

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	(Capitaux propres (2) (3))	Quote-part du capital détenue en %	des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (b) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
CBA - 20 Rue de la Cabeyre 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC - 808434757									
CGCM - 10 Avenue Pasteur 19100 BRIVE LA GAILLARDE - 933804916									
A. TOTAL DES FILIALES									
			68 598,00	99,99	71 613,00	71 613,00	56 290,00	1 156,00	
			10 000,00	50,98	5 098,00	5 098,00	190 296,00	8 325,00	1 579,00
					76 711,00	76 711,00			1 579,00



(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES STOCKS

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS				
	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
En cours de production de biens	182 034,00	259 264,00	239 037,00	202 261,00
TOTAL	182 034,00	259 264,00	239 037,00	202 261,00



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	21 331,50
TOTAL	21 331,50

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	32 041,07
Autres créances	17 238,17
TOTAL	49 279,24

IM EXTENSO • Cabinet Husson

CAPITAL SOCIAL

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 611,00	300,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 611,00	300,00



ETAT DU TABLEAU D'AFFECTIONATION DU RÉSULTAT

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Origines	
Résultat de l'exercice précédent	439 983,07
TOTAL	439 983,07
Affectations	
Affectations aux réserves : autres réserves	-40 017,00
Dividendes	480 000,00
TOTAL	439 983,00



ETAT DES PROVISIONS

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	20 000,00			20 000,00
TOTAL	20 000,00			20 000,00
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	116 959,57	68 472,59	12 445,69	172 986,47
TOTAL	116 959,57	68 472,59	12 445,69	172 986,47
TOTAL GÉNÉRAL	136 959,57	68 472,59	12 445,69	192 986,47
Dont dotations & reprises d'exploitation		68 472,59	12 445,69	



ETAT DES PROVISIONS

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Autres provisions pour risques et charges	20 000,00				20 000,00
TOTAL	20 000,00				20 000,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		68 472,59	12 445,69		



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

BORDIER - SAS GB AUDIT CONSEIL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	298 565,10	298 565,10		
Personnel et comptes rattachés	195 607,33	195 607,33		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 693,20	107 693,20		
Taxe sur la valeur ajoutée	200 027,53	200 027,53		
Autres impôts et taxes assimilées	8 090,60	8 090,60		
Groupes et associés (2)	246 632,36	246 632,36		
Autres dettes	46 780,06	46 780,06		
TOTAL	1 103 396,18	1 103 396,18		



In Extenso

ENTREPRENEZ L'AVENIR.

Cabinet Husson
Le Belvédère
1 Rue Marcel Pagnol
47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35
Fax. : 05 53 95 82 87
www.inextenso.fr

SAS GB AUDIT CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 483 300 €

20 Rue de la Cabeyre – BP 41
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2025

GB AUDIT CONSEIL
Société par Actions Simplifiée au capital de 483 300 €

20 Rue de la Cabeyre – BP 41
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

=====

- Exercice clos au 31 Décembre 2025 -
Du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée GB AUDIT CONSEIL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée GB AUDIT CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-46 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nos travaux ont porté sur la mise en œuvre de procédures d'audit telles que la revue analytique des charges et produits.

Sur la base de ces éléments et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que leur correcte application et validé la pertinence des informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-46 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 821-46 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L. 821-46 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Foulayronnes, le 25 Juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

SAS CABINET HUSSON

P. PANQUILLERES

